



PORTAIL-QUALITE.LU
QUALITE · SECURITE · CONFORMITE

Confiance numérique

NEWSLETTER

NEWSLETTER SEPTEMBRE 2018

A LA UNE



Publication de deux nouveaux guides

Le Département de la confiance numérique de l'ILNAS a publié deux nouveaux guides en juin 2018 :

1. « Trust Services under the eIDAS Regulation »

2. « An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg »



Le guide intitulé « Trust Services under the eIDAS Regulation » se concentre sur le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abolissant la Directive 1999/93/EC (Règlement eIDAS). Il vise à informer les lecteurs sur les différents services de confiance introduits par le règlement eIDAS, à présenter le système de supervision des prestataires de services de confiance qualifiés appliqué par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS et à promouvoir l'utilisation des services de confiance.

Le guide peut être téléchargé sous : <https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/confiance-numerique/etudes/trust-services-under-the-eidas-regulation.html>

Le guide « An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg » présente un aperçu du contexte de l'archivage électronique au Grand-Duché de Luxembourg. D'une part, il fournit une introduction au sujet pour les lecteurs qui ne connaissent pas le contexte juridique relatif à l'archivage électronique au Luxembourg. D'autre part, il a pour objectif d'informer les organisations qui prévoient de fournir des services de numérisation ou d'archivage électronique, des différentes exigences à remplir pour obtenir le statut PSDC (prestataire de services de dématérialisation ou de conservation).



Le guide présente également la procédure de supervision appliquée par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS aux fournisseurs de services de numérisation ou d'archivage électronique.

Le guide peut être téléchargé sous : <https://portail-qualite.public.lu/fr/publications/confiance-numerique/etudes/e-archiving-framework-luxembourg.html>

Actualités

Publication du Rolling Plan 2018, le plan d'action pour les normes dans le secteur des TIC



Le 26 mars 2018 la [nouvelle version du « Rolling Plan »](#) a été publiée par la Commission européenne. Ce plan présente un aperçu unique de la normalisation dans le secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication) par son lien avec la législation et les politiques de l'Union européenne. Cela inclut des politiques sur des domaines telles que « big data », « cloud computing », Internet des objets (« Internet of Things »), 5G, cybersécurité, santé, systèmes de transport intelligent, accessibilité, e-gouvernement et autres.

Ce lien avec la législation et les politiques est crucial, car les normes du secteur des TIC comportent des exigences technologiques importantes pour la protection des données, la cybersécurité et l'accessibilité. Le « Rolling Plan » est un plan d'action européen visant notamment le développement de normes à même de soutenir les politiques de l'UE dans le secteur des TIC. Ce plan est développé par une plateforme regroupant les États-membres de l'Union européenne ainsi que les organismes de normalisation européens et internationaux avec d'autres parties prenantes concernées. Cette plateforme multipartite a comme mission de conseiller la Commission européenne dans le domaine de la normalisation des TIC.

Chaque année le « Rolling Plan » est étendu, comme cette année avec l'insertion des technologies « blockchain », registres distribués, et RegTech (« regulatory technology »).

Création d'une norme nationale sur les exigences en matière d'archivage électronique



L'ILNAS a été sollicité par le Ministère de l'Economie pour établir une norme nationale qui servira de référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC).

Actuellement, le référentiel d'exigences pour l'archivage électronique est défini par la règle technique d'exigences et de mesures pour la certification des Prestataires de Services de

Dématérialisation ou de Conservation (PSDC), en annexe au règlement grand-ducal modifié du 25 juillet 2015 portant exécution de l'article 4, paragraphe 1er, de la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique.

L'objectif de la demande de normalisation est donc de remplacer cette règle technique actuellement en vigueur par une norme nationale, en intégrant une référence à ce document normatif au niveau de la législation nationale.

Une réunion d'information a eu lieu le 12 juillet 2018 dans les locaux de l'ILNAS sur le site d'Esch-Belval, au sein de laquelle il a été question de l'intérêt de la création d'une telle norme au niveau national. Les participants ayant confirmé cet intérêt, les travaux de normalisation porteront sur la création d'un référentiel pour la certification des Prestataires de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC).

La première réunion de travail - ILNAS/TC 106 « Archivage électronique » - aura lieu le 27 septembre 2018 dans les locaux de l'ILNAS à Esch-Belval.

Statut de PSDC accordé à une nouvelle entreprise commerciale et deux entités du secteur public



Depuis juillet 2017, une nouvelle entreprise commerciale et deux entités du secteur public ont introduit leur notification pour accéder au statut de Prestataire de Services de Dématérialisation ou de Conservation (PSDC) selon la loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique. Plus précisément, il s'agit des organisations suivantes:

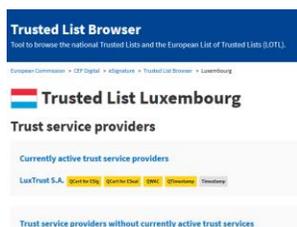
- [KPMG Services S.à.r.l.](#)
- [Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique](#)
- [Centre des technologies de l'information de l'Etat](#)

La loi du 25 juillet 2015 relative à l'archivage électronique définit le cadre légal pour l'attribution du statut de PSDC, ainsi que les exigences pour l'audit de certification des PSDC, qui se composent des mesures définies dans la norme ISO/IEC 27001:2013, complétées d'exigences additionnelles pour la dématérialisation et la conservation de documents. Le système de management relatif à l'archivage électronique de ces organisations a été audité par l'organisme d'évaluation de conformité International Certification Trust Services (ICTS) S.à.r.l. L'ILNAS a reçu les rapports de certification et a procédé à l'analyse de leurs systèmes de management.

Après la vérification de tous les éléments demandés, l'ILNAS a pu attribuer le statut de PSDC à ces organisations. L'ILNAS, en tant qu'organe de surveillance pour les PSDC, a entamé son cycle de surveillance pour ces nouveaux prestataires PSDC.

La liste complète des PSDC actuellement surveillés par le Département de la confiance numérique de l'ILNAS est disponible sous : <https://portail-qualite.public.lu/fr/confiance-numerique/archivage-electronique/liste-psdc.html>

LuxTrust : Nouveaux services de confiance qualifiés sur la liste de confiance nationale



D'après l'article 22 paragraphe (1) du règlement eIDAS, chaque État membre de l'Union européenne doit établir, tenir à jour et publier une liste de confiance nationale qui inclut des informations relatives aux prestataires de services de confiance qualifiés surveillés par l'organe de contrôle de cet État membre, ainsi que des informations relatives aux services de confiance qualifiés qu'ils fournissent.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'ILNAS (Département de la confiance numérique) est en charge de la gestion de la liste de confiance nationale.

L'ILNAS a accordé le statut qualifié à deux nouveaux services de confiance notifiés par LuxTrust, à savoir un service de délivrance de certificats qualifiés de signature électronique et un service de délivrance de certificats qualifiés de cachet électronique ; pour ces deux services, la clé privée associée au certificat est gérée par LuxTrust et non pas par l'utilisateur lui-même. Les deux nouveaux services de confiance ont été ajoutés à la liste de confiance du Luxembourg en date du 6/4/2018.

Événements récents

21.06.2018 - Le 21 juin 2018 a eu lieu à Luxembourg-Hamm un événement organisé conjointement par l'ILNAS et ISACA sur les missions du département de la confiance numérique de l'ILNAS. A cette occasion, l'ILNAS a invité plusieurs experts du domaine, à savoir M. Thomas Kopp de LuxTrust et M. Fabrice Thill du SIGI (Syndicat Intercommunal de gestion informatique), qui ont expliqué respectivement le sujet «Secure access right management based on encryption» ainsi que les services d'archivage électronique proposés par le SIGI.

25.06.2018 - Le 25 juin 2018 l'ILNAS a organisé l'évènement « ILNAS Breakfast: Establishing Trust in the digital world » à l'occasion de la publication des deux nouveaux guides du département de la confiance numérique de l'ILNAS: « Trust Services under the eIDAS Regulation » et « An Introduction to the e-Archiving Framework in Luxembourg ». Cet évènement était animé par les experts de l'ILNAS.

Pour plus d'informations : <https://portail-qualite.public.lu/fr/actualites/confiance-numerique/2018/retour-cybersecurity-breakfast.html>

[Sécurité & Santé](#)

[Normes & Normalisation](#)

[Métrologie](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Accréditation & Notification](#)

[Evaluation de la conformité &](#)

[Confiance numérique](#)

[Récompenses](#)

Qui sommes-nous ?

Contact

Institut Luxembourgeois de la Normalisation,
de l'Accréditation, de la Sécurité et Qualité des
produits et services

1, avenue du Swing - Southlane Tower I

L-4367 Belvaux

Grand-Duché de Luxembourg

Tél. : (+352) 247 743 50

Fax : (+352) 247 943 50

E-mail : confiance-numerique@ilnas.etat.lu

[Modifier votre abonnement](#)

[Désabonnez-vous](#)

The logo for ILNAS, with 'IL' in yellow and 'NAS' in blue, set against a dark blue background.

Tous droits réservés © Newsletter - portail-qualite.lu